



DEROULEMENT DES STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Durée

Le stage de récupération de points se déroule sur **2 journées consécutives de 7H00** chacune.

Le respect des horaires est impératif. En cas de non-respect des horaires, le stagiaire ne pourra être accepté au cours.

Groupe et intervenants

Le stage rassemble un groupe de six à vingt conducteurs. Co-animées par un **enseignant expérimenté de la conduite et de la sécurité routière** et un **psychologue**, les deux journées de stage sont construites autour d'une participation active des stagiaires, réagissant à des situations, souvent rencontrées au quotidien.

Thèmes abordés

- Les facteurs généraux de l'insécurité routière (individu et environnement)
- Le thème vitesse et sécurité routière
- L'alcool, l'alcoolisme et la conduite automobile

Objectif

Faire participer activement les stagiaires à la réflexion sur la sécurité routière et les aider à construire une autre idée de la responsabilité de chacun dans la conduite automobile et le respect de ses règles.

Récupération de points

A l'issue du stage, chaque stagiaire reçoit une attestation de fin de stage qui valide sa participation et récupère **jusqu'à 4 points** sur son **permis de conduire** dès le lendemain.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Notre Centre ECF est agréé auprès du ministère de l'Intérieur.

L'organisation et l'exécution des **stages de récupération de points** sont soumises aux conditions réglementaires.

Pour s'inscrire à un stage et récupérer des points

Vous devez :

- Avoir effectivement perdu des points à la date du stage.
- Disposer d'un point, au minimum, sur votre permis de conduire à la date de début du stage.
- Ne pas avoir effectué d'autre stage dans un délai d'1 an.

Date officielle de perte de points

- Dès le paiement d'une amende forfaitaire ou 30 jours après la date de l'infraction en cas de non paiement.
- Cas où le conducteur n'est pas convoqué au tribunal (ordonnance pénale) : 30 jours après la date d'envoi de l'ordonnance, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Cas où le conducteur est présent au tribunal : 2 mois après un jugement contradictoire.
- Cas où le conducteur n'était pas présent à l'audience : 2 mois après la signification d'un jugement contradictoire à signifier.

Informations générales

- Le stage permet de récupérer **4 points au maximum** dans la limite des 12 points ou 6 points en permis probatoire.
- Avant de suivre la formation, vous devez vérifier que celle-ci pourra bien être validée. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous contacter à notre **Numéro Indigo 0825 00 3000** (0,15 € ttc/min), du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00.



PIECES A FOURNIR

Pour une inscription, merci de vous munir des documents mentionnés ci-après.

Attention : ces informations sont données à titre indicatif.

Participation volontaire

- Une photocopie recto-verso de votre permis de conduire
- La demande de participation au stage remplie et signée* (Voir annexe 1)

Permis probatoire

- Une photocopie de l'imprimé 48 N reçu dans le cas d'une infraction de 3 points ou plus
- Une photocopie recto-verso de votre permis de conduire
- La demande de participation au stage remplie et signée * (Voir annexe 1)

Alternative à la poursuite pénale

- Le procès-verbal ou copie de la lettre envoyée par le procureur de la République proposant le stage d'alternative aux poursuites
- Une photocopie recto-verso de votre permis de conduire
- La demande de participation au stage remplie et signée* (Voir Annexe 1)

Peine complémentaire

- Une photocopie de la notification de la peine complémentaire
- Une photocopie recto-verso de votre permis de conduire
- La demande de participation au stage remplie et signée* (Voir Annexe 1)

Attention

Nous sommes dans le cadre d'une procédure règlementaire à laquelle nous ne pouvons déroger !

Eve MICHEL Directrice	ECF 269, Avenue du Prado 13008 MARSEILLE Tél. 04.91.79.11.40 / Fax. 04.91.25.46.74
--------------------------	---

ECF, le groupe Européen de formation à la sécurité routière.

www.ecf.asso.fr